

# Règlement du prix « Régis Barbet »

## Année 2025

- Prix proposé par le Collège des Paramédicaux de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 1 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : <a href="mailto:prix-bourses@sfcardio.fr">prix-bourses@sfcardio.fr</a>

| Date limite de dépôt des candidatures  |   |
|--|---|
| Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération | 15 octobre de l'année en cours                |
| Composition du jury  | Novembre de l'année en cours                  |
| Désignation du lauréat   | 16 décembre de l'année en cours               |
| Remise officielle  | Janvier de l'année suivante lors des<br>JESFC |





## Règlement

#### Article 1 : Thème et nature du projet

Promouvoir la recherche clinique et/ou l'enseignement innovant des paramédicaux, et/ou le développement d'outils dans l'éducation thérapeutique, et/ou la mobilité en France ou à l'étranger sur la pathologie cardiologique.

#### Article 2: Dotation

La dotation de <u>1 000 €</u> sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du <u>14 au 16 janvier 2026</u> à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

#### Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres du Collège des Paramédicaux de la SFC à jour de leur cotisation :

Exerçant une profession paramédicale, relevant du Code de Santé Publique livre III, Titre le à Titre V, unité de cardiologie médicale, réadaptation cardiaque, cardiologie interventionnelle, et que ce soit dans une structure hospitalière, publique ou privée, ou bien en secteur libéral.

#### Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC;
- Présenter son travail dans l'un des congrès de la SFC, en sachant qu'il pourra être analysé pour publication dans « Archives of Cardiovascular Diseases » ;
- Faire mention de l'origine du prix dans les publications issues du travail récompensé.

#### Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcardio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé du projet de recherche en une page maximum,
- Un exposé du projet de recherche en 10 pages maximum.

Il est adressé à la SFC par e-mail à <u>prix-bourses@sfcardio.fr</u> avant le <u>15 octobre</u> de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.





### Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le <u>15 novembre</u> de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le <u>16 décembre</u> de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

